

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

## COMITE SYNDICAL

Le jeudi 12 février 2015 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 2 février 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte ayant reçu pouvoir de René MASSETTE  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération ayant reçu pouvoir de Pascal ANTIQ  
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale  
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale  
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon ayant reçu pouvoir d'Ambroise MAZAL

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD  
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD  
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale  
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général



## Délibération n° D-2015-03 (12/02/2015)

### **OBJET :** Report du résultat de clôture 2014.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

Le Président indique au Comité syndical qu'il doit procéder au report du résultat de clôture cumulé du Compte administratif 2014 au Budget 2015.

Le Compte administratif 2014 laisse apparaître en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de 240 146.33 € et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de 52 240.20€.

Le Président propose que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 240 146.33 € en section de fonctionnement
- 52 240.20 € en section d'investissement

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** le report du résultat de clôture cumulé du compte administratif 2014 au Budget Primitif 2015 selon les modalités précitées :

- - section de fonctionnement ..... 240 146.33 €
- Section d'investissement ..... 52 240.20 €

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	2	0	0
2	CCABB	2	0	0
4	Département	4	0	0

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2015 ;

**D'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 février 2015.  
Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

